

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 13 NOVEMBRE 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3091-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 10 octobre 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion règlement #2023-11-12 – règlement d'emprunt
14. Administration
 - 14.1. États financiers comparatifs
 - 14.2. Prévisions budgétaires RIGIDBNY 2024
 - 14.3. Offre de service pour l'arrosage contre les araignées – 2024
 - 14.4. Déclaration des intérêts pécuniaires 2023
 - 14.5. Calendrier des séances régulières du conseil 2024

- 14.6. Guignolée de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 14.7. Rédaction règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 14.8. Mandat à la cour Supérieur concernant le lot 6133745
- 14.9. Liste des personnes endettées pour taxes 2022
- 14.10. Avis de motion règlement #2023-12-10 – Abrogation du règlement 2019-04-03
- 14.11. Nomination du représentant de la RIGIDBNY pour 2024
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Déneigement bâtiments municipaux 2023-2024
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. GROBEC – appui au projet d'amélioration des habitats de poissons à statut précaire de la zone Bécancour (Phase 3)
 - 16.4. Acquisition d'une partie du lot 6 133 709
- 17. Loisirs
 - 17.1. Bâtiment de loisirs – gouttières
 - 17.2. Bâtiment de loisirs – peinture portes intérieures
 - 17.3. Bâtiment de loisirs – arrêt de neige
 - 17.4. Salle Éric-Côté – arrêt de neige
- 18. Demandes
 - 18.1. Demande de financement – Moisson Mauricie – Centre-du-Québec
 - 18.2. Association des personnes proches aidantes Bécancour-Nicolet-Yamaska – la traversée d'Érick 2^e édition
 - 18.3. Demande 4^e édition de la guignolée du Dr Julien / CPSC Le Cercle
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Départ de M. Serge Brisson
 - 19.2. Appui à la Ville de Percé – Redevance règlementaire
 - 19.3. Offre de service pour l'aménagement du parc Georgette-Baril
 - 19.4. Méritas FQM 2023
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 10 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3092-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 octobre 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et greffière-trésorière a participé au colloque de zone Centre-du-Québec de l'ADMQ le 12 octobre dernier à Ham-Nord ;
- L'agente de bureau, Mme Josiane Trottier a obtenu son certificat de secouriste en milieu de travail. Celui-ci est valide jusqu'au 25 octobre 2026 ;
- Le Marché de Noël a eu lieu le 11 novembre 2023.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Brunelle a fait visiter les différents locaux de la municipalité à M. Pascal Blondin, directeur général du Centre de service scolaire de la Riveraine le 19 octobre dernier ;
- Monsieur Brunelle tient à féliciter chaudement les organisateurs du Marché de Noël pour cette belle édition ;
- Une réunion a eu lieu le 23 octobre dernier en compagnie des maires de la MRC de Bécancour, le directeur général de la MRC de Bécancour ainsi qu'une douzaine de pompiers concernant le départ de M. Sébastien Demers du SSIRMRC ;
- Le vendredi 3 novembre dernier, les conseillers M. Pierre Carignan et M. Michel Deshaies ont participé à une visite guidée de la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Une exposition de livres sur la thématique de l'Halloween a eu lieu durant le mois d'octobre;
- Madame Yvette Demers a assisté à la formation sur les mangas au réseau biblio CQLM le 26 octobre dernier ;
- Mesdames Josiane Trottier et Yvette Demers ont participé à la rencontre d'automne du réseau biblio CQLM le 21 octobre 2023 à Trois-Rivières.
- La municipalité a déposé un projet le 31 octobre à la TRECQ concernant « la lecture assistée par l'animal » ;
- Les enfants du service de garde *les minis du village* ont assisté au conte interactif de Mandolyne le 31 octobre dernier à la bibliothèque;
- Il y a eu 148 prêts de livres en octobre 2023, 59 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 46.50 heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre prochain.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une réunion a eu lieu le 12 octobre à Nicolet ;
- Un chargé de projet a été engagé pour s'occuper du projet de collecte des matières organiques dans des sacs mauves directement dans les bacs de vidanges. Des investissements de 1 300 000 \$ seront faits pour ce projet ;
- L'écocentre de Saint-Pierre-les-Becquets fermera le 15 novembre prochain. Par la suite, celui-ci sera ouvert tous les premiers vendredis de chaque mois de 13h à 17h.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- L'assemblée générale annuelle des loisirs a eu lieu le 25 octobre à la Salle-Éric-Côté ;
- Plus d'une trentaine de personnes ont participé le vendredi 3 novembre à la fête pour souligner l'Halloween à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;
- Une fête de Noël aura lieu le samedi 16 décembre à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme.

10. LISTE DES REVENUS

Bac de récupération et de vidanges	190,00 \$
Coopérative d'aqueduc du 4 ^e rang – opérateur en eau potable	474,00 \$
Droits de mutation	135,74 \$
Intérêts dépôt à terme	1 610,13 \$
Intérêts sur arrérages	176,01 \$
Licences et permis	70,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	425,00 \$
Loyer garderie – 2023-10	125,00 \$
Marché de Noël	140,00 \$
Ministère des Transports – Entente pour le balayage des rues	1 000,00 \$
Ministère des Finances – Subvention pour l'inauguration de la bibliothèque et du bureau municipal	1 000,00 \$
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford – Inspecteur municipal	3 018,25 \$
Photocopies	43,26 \$
Plaquette numéros civiques 9-1-1	90,00 \$
Ristourne TPS – juillet à décembre 2022	15 298,10 \$
Ristourne TVQ – juillet à décembre 2022	15 815,26 \$
Taxes municipales 2023	6 702,97 \$
Trop perçu	118,07 \$
Total	46 431,79 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés. 3093-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 29 384,30 \$ ainsi que 13 813,73 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202300385	Ministère des Finances du Québec	2 ^e versement Quote-Part Sureté du Québec	19 622,00 \$
202300386	Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard	Subvention pour les activités de l'automne (Rés. 3086-10-23)	200,00 \$
202300387	C.S. de la Riveraine	Commandite de l'album des finissants (Rés. 3085-10-23)	40,00 \$
202300388	Receveur général du Canada	DAS octobre 2023	2 133,71 \$
202300389	Ministère du Revenu du Québec	DAS octobre 2023	6 058,39 \$
202300390	Industrielle Alliance	RVER octobre 2023	1 330,20 \$
		TOTAL :	29 384,30 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés. 3094-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **60 689,64 \$**:

ADOPTÉ

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300391	Excavations Denis Demers inc.	Déneigement des rue – versement novembre 2023	11 099,50 \$
202300392	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Frais de déplacement et remboursement km station de chloration	7 166,63 \$
202300393	Huot inc.	Géotextile et antigel pour les bornes fontaines	1 783,03 \$
202300394	RIGIDBNY	Ordures et & recyclables – novembre 2023	3 281,25 \$
202300395	CRSBP	Reliure	14,29 \$
202300396	Pavage Veilleux inc.	Pavage route Ernest-Dubois et travaux de mise à niveau pour l'assainissement des eaux usées (Rés. : 3079-10-23)	9 163,28 \$
202300397	Yvette Demers	Responsable de la collection et remboursement frais de déplacement	353,78 \$
202300398	Les compteurs Lecompte inc.	Entretien annuel débitmètres	712,85 \$
202300399	MRC de Bécancour	Avis public pour le dépôt de l'an 3 du rôle d'évaluation	87,33 \$
202300400	Construction Pérusse inc.	Travaux d'électricité pour le bâtiment de loisirs	2 308,23 \$
202300401	Le Sagittaire inc.	Fournitures pour l'entretien ménager des bâtiments	547,32 \$
202300402	Matériaux Fortierville 2020 sec	Fournitures pour les travaux de mise à niveau pour l'assainissement des eaux usées (Rés. : 3079-10-23)	353,71 \$
202300403	Mécanique Yvon Cossette	Pièces et main d'œuvre réparation débroussailleur	164,67 \$
202300404	Fonds d'information	Droits de mutation	10,00 \$
202300405	Les entreprises D. Michel inc.	Entretien du gazon au coin de la route 218 et au 243, rue principale	275,00 \$
202300406	Covris Coopérative	Fournitures pour les travaux de mise à niveau pour l'assainissement des eaux usées (Rés. : 3079-10-23)	18,11 \$
202300407	Hélène Lambert	Ménage – octobre 2023	435,00 \$
202300408	Location LTR	Location perceuse pour installation des panneaux de signalisations	113,73 \$
202300409	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement	103,68 \$
202300410	Mini Excavation Ghislain Mailhot inc.	Travaux route Ernest-Dubois	663,99 \$
202300411	Jacques Tousgnant	Signaleur lors de travaux d'entretien des chemins	325,96 \$
202300412	Jean-Marie Dionne	Remboursement frais de déplacement	37,99 \$
202300413	Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau	188,56 \$
202300414	Librairie Renaud-Bray	Achat de livres	466,82 \$
202300415	Spectralite/Signoplus	Achat de panneaux de rue	62,67 \$
202300416	Josiane Trottier	Remboursement frais de déplacement	60,59 \$

202300417	Buropro Citation	Achat de livres	209,41 \$
202300418	Société d'aqueduc du haut du 4 ^e rang	Remboursement de la taxation 2023	4 363,00 \$
202300419	Créations Joeblo	Travaux au bâtiment de loisirs (Résl. : 3106-11-23)	337,26 \$
202300420	Shellex Groupe conseil inc.	Honoraires professionnels – projet d'assainissement des eaux usées	4 024,13 \$
202300421	La Capital Assureur de l'administration	Assurances collectives – novembre 2023	2 292,77 \$
202300422	FQM Assurances inc.	Renouvellement de la police d'assurance 2023-12-21 au 2024-12-21	12 384,58 \$
202300423	Lyne Bertrand	Remboursement achat de timbres	42,45 \$
202300424	Mégaburo	Contrat photocopieurs	319,45 \$
202300425	Groupe Kopers inc.	Contrat annuel à la télémétrie	206,96 \$
202300426	Cauca	Frais pour déclenchement des alertes du 2023-08 à 2023-10	13,09 \$
202300427	Daniel Lapointe / Les Consultants DL	Honoraires professionnels pour relevés des ponceaux rang Sainte-Cécile (Résl. : 3064-09-23)	1 071,57 \$
202300428	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	147,49 \$
202300429	Ministre du Revenu du Québec	Ajustement de FSS pour l'année 2022	166,86 \$
202300430	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202300431	Bell mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	85,05 \$
202300432	Visa	Abonnement mensuel à Adobe, consultation registre foncier, achat de fournitures de bureau, frais de publipostage pour le Marché de Noël	608,61 \$
	Total		66 840,00 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2023-11-12

Rés. 3095-11-23

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement #2023-11-12 décrétant un emprunt pour procéder à la réfection du rang Sainte-Cécile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-Cécile ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES PRÉVUES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs au 31 octobre 2023, tel que prévu par la loi 176,4 du Code municipal du Québec.

14.2 PRÉVISION BUDGÉTAIRE DE LA RIGIDBNY 2024

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) a envoyé ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

Rés. 3096-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la RIGIDBNY telle que proposé.

Ces prévisions établissent la quote-part à 0.75 \$ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 235.00 \$/unité d'occupation divisé comme suit :

- Collecte sélective (67.50\$)
- Collecte traitement et enfouissement des ordures (167.50\$)

ADOPTÉE

14.3 OFFRE DE SERVICE POUR L'ARROSAGE CONTRE LES ARAIGNÉES

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC fait l'arrosage annuel de pesticides contre les araignées en 2024 avec des produits respectueux de l'environnement aux endroits suivants :

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque)
- 228, rue principale (salle Éric-Côté)

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC nous propose un contrat pour deux arrosages avec un rabais de 15 % pour chaque bâtiment ;

Rés. 3097-11-23

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder l'arrosage annuel de pesticides à l'entreprise CHC pour un total de 476\$ plus taxes (incluant le 15% de rabais)

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque) : 255\$ plus taxes
- 228, rue principale (salle Éric-Côté) : 221\$ plus taxes

ADOPTÉE

14.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux ;

Conformément à la loi, un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau municipal et seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

14.5 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés. 3098-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2024 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débiteront dès 20h30 aux dates suivantes :

- Lundi 15 janvier 2024
- Lundi 5 février 2024
- Lundi 11 mars 2024
- Lundi 8 avril 2024
- Lundi 6 mai 2024
- Lundi 3 juin 2024
- Lundi 8 juillet 2024
- Lundi 5 août 2024
- Lundi 9 septembre 2024
- Lundi 7 octobre 2024
- Lundi 11 novembre 2024
- Lundi 9 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

14.6 GUIGNOLÉE DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire organiser une guignolée pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les denrées récoltées ainsi que l'argent serviront à bonifier la guignolée des médias pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour récolte du 13 novembre au 8 décembre les inscriptions aux paniers de Noël ;

Rés. 3099-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise une guignolée pour ses citoyens le samedi 2 décembre 2023 ;

QUE les denrées et fonds soient remis aux citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui se seront inscrits au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ;

QUE la municipalité transforme les dons reçus en argent en chèque cadeau de 50,00 \$ chez Supermarché Dubuc de Deschaillons ;

QUE dépendamment des sommes amassées, la municipalité complète l'écart pour s'assurer d'offrir un chèque cadeau de 50,00 \$.

ADOPTÉE

14.7 RÉDACTION DU RÈGLEMENT RELATIVE A L'OCCUPATION ET A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par les normes et les mesures qu'elle met en vigueur, une municipalité peut contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire et forcer les propriétaires de bâtiment à entretenir leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments est en lien direct avec le règlement de construction, qui permet notamment de réglementer les matériaux à employer dans la construction et la façon de les assembler ainsi que d'établir des normes de résistance, de salubrité, de sécurité ou d'isolation pour toute construction ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} avril 2026, toute municipalité devra avoir adopté un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments.

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire adopter un tel règlement dès 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service à Me Rino Soucy de DHC avocats ainsi que la boîte d'urbanisme de Victoriaville ;

Rés. 3100-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de retenir les services de Me Rino Soucy de DHC avocats pour l'élaboration d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments pour un montant maximum de 950,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

14.8 MANDAT À LA COUR SUPÉRIEURE CONCERNANT LE LOT 6 133 745

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a fait parvenir un avis d'infraction le 8 septembre dernier au propriétaire de l'immeuble situé au 49 100 route 218 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire avait jusqu'au 16 octobre pour se conformer à la réglementation municipale et qu'il ne l'ait pas fait ;

Rés. 3101-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Me Rino Soucy de DHC avocats pour entreprendre une demande devant la Cour Supérieure en vertu de l'article 227 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme contre le propriétaire et le locataire du 49 100, route 218 à Sainte-Cécile-de-Lévrard (lot 6 133 745) et de payer les frais 2 000 \$, taxes en sus ainsi que les frais d'huissier.

ADOPTÉE

14.9 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES 2022

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.10 AVIS DE MOTION – REGLEMENT 2023-12-10 – ABROGATION DU REGLEMENT 2019-04-03

Rés. 3102-11-23

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement #2023-12-10 relatif à l'abrogation du règlement 2019-04-03 - règlement d'emprunt pour l'achat de l'immeuble située au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard, les rénovations et l'aménagement de celui-ci en bibliothèque et du bureau municipal ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 770 335 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

14.11 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA RIGIDBNY POUR 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) ;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY demande que la municipalité nomme un représentant et son substitut pour participer à ses réunions ;

Rés. 3103-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- DE nommer monsieur Pierre Carignan en tant que représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à la RIGIDBNY ;
- DE nommer monsieur Simon Brunelle, substitut de monsieur Pierre Carignan en cas d'impossibilité pour lui d'assister à une rencontre de la RIGIDBNY.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX 2023-2024

Rés. 3104-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le déneigement des entrées des bâtiments municipaux, des bornes-fontaines, de la salle multifonctionnelle, de la station de pompage, du terrain de la tour Sogetel et de la rue Adrien-Demers jusqu'au nouveau bâtiment de loisirs à Mme Hélène Paquin de Ste-Cécile-de-Lévrard pour la somme de 8 894,00 \$, le tout payable en deux versements égaux les 30 novembre 2023 et 30 janvier 2024.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de construction pour une valeur de 25 000 \$ ainsi que trois permis de rénovations d'une valeur de 72 000\$ ont été délivrés en octobre 2023.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'octobre 2023.

16.3 GROBEC – APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATION DES HABITATS DE POISSONS À STATUT PRÉCAIRE DE LA ZONE BÉCANCOUR (PHASE 3)

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le GROBEC a amorcé un projet d'inventaire et de protection des populations de poissons à statut précaire dans la Zone Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a révélé que certaines rivières accueilleraient des populations de Dard de sable et de Fouille-roche gris;

CONSIDÉRANT QUE le Dard de sable est une espèce considérée comme menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) ;

CONSIDÉRANT QUE le fouille-roche gris porte aussi un statut particulier, soit celui d'espèce préoccupante selon la LEP et de vulnérable selon la LEMV ;

CONSÉDÉRANT QUE la seconde phase de ce projet, amorcée en 2022, a permis de caractériser les rivières Bécancour, Gentilly, aux Orignaux, aux Glaises et la petite du Chêne ;

CONSÉDÉRANT QUE la phase deux a également permis de poursuivre des travaux de végétalisation de plusieurs secteurs fortement affectée par l'érosion et déficient en bandes végétales riveraines ;

CONSÉDÉRANT QUE ces actions permettent de prévenir un apport excessif en sédiments dans les cours d'eau et ainsi améliorer la qualité des habitats d'espèces aquatiques présentes ;

CONSÉDÉRANT QUE le GROBEC lance la troisième phase de ce projet qui s'étalera sur trois autres années ;

CONSÉDÉRANT QUE la phase trois continuera les aménagements de secteurs problématiques identifiés dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le GROBEC prévoit d'ajouter un volet visant la conservation volontaire de milieux naturels bordant les cours d'eau visés ;

CONSIDÉRANT QUE la conservation de ces milieux vise à préserver les fonctions écologiques de ces milieux et à prévenir la dégradation future des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet s'inscrit dans les objectifs de protection de populations de poisson et de leurs habitats du Plan directeur de l'eau de la zone Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de GROBEC s'élève à 335 886 \$ et sera principalement financé par le programme d'intendance de l'habitat des espèces en périls (PIH) d'Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) et par le programme Faune en Danger de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ);

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer le GROBEC et le projet « Amélioration des habitats de poissons à statut précaire de la zone Bécancour (Phase 3) et de fournir un appui nature d'un montant de 270 \$, se traduisant en temps du personnel municipal pour le transfert des informations disponibles sur les cours d'eau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, la prise de contact auprès des propriétaires, la diffusion du projet et ses résultats.

ADOPTÉE

Rés. 3105-11-23

17. LOISIRS

17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – GOUTTIÈRES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17.2 BÂTIMENT DE LOISIRS – PEINTURES PORTES INTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a accordé à Construction Pérusse inc. la construction du bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du bâtiment de loisirs sont terminés par Construction Pérusse inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il reste des travaux de finition à l'intérieur du bâtiment à accomplir ;

CONSIDÉRANT QUE la finition intérieure du nouveau bâtiment de loisirs est admissible à la subvention Nouveaux Horizons de 17 000\$ reçu par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Rés. 3106-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Créations Joeblo pour effectuer la peinture des portes et des moulures du nouveau bâtiment de loisirs pour la somme de 293.33 \$, taxes en sus, incluant la main-d'œuvre et la peinture.

ADOPTÉE

17.3 BÂTIMENT DE LOISIRS – ARRÊT DE NEIGE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17.4 SALLE ÉRIC-COTE – ARRÊT DE NEIGE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18. DEMANDES

18.1 DEMANDE DE FINANCEMENT – MOISSON MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Ste-Cécile-de-Lévrard qui en ont besoin ;

CONSÉDIRANT QUE Moisson Mauricie-Centre-du-Québec a fait parvenir une demande d'aide financière à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'élevant à 72,00 \$, basé sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles elle répond chaque année via le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ;

Rés. 3107-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de financement de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec de 72,00 \$.

18.2 ASSOCIATION DES PERSONNES PROCHES AIDANTES BÉCANCOURNICOLET-YAMASKA – LA TRAVERSÉE D'ERICK 2^E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska (APPABNY) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2024, Érick Goudreault et d'autres nageurs et nageuses traverseront le fleuve afin d'amasser des fonds au profit de l'APPABNY ;

CONSIDÉRANT QUE la Traversée d'Érik est à sa 2^e édition ;

Rés. 3108-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la 2^e édition de la Traversée d'Érik au profit de l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska pour un montant de 100,00\$. Cette contribution permettra d'assurer les ressources pour répondre aux demandes et aux besoins grandissants des proches aidants et ainsi augmenter l'offre de services à l'ensemble des proches aidants de notre territoire.

ADOPTÉE

18.3 DEMANDE 4^E ÉDITION DE LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN / CPSC LE CERCLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de pédiatrie sociale Le Cercle (CPSC) dessert les grands territoires des MRC de Nicolet-Yamaska

et Bécancour et à pour mission d'accompagner l'enfant et sa famille à se développer à leur plein potentiel dans le respect de leurs droits ;

CONSIDÉRANT QUE du 15 novembre 2023 au 15 janvier 2024 se tiendra la Grande Guignolée Dr Julien auquel le CPSC Le Cercle participe ;

Rés. 3109-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la Grande Guignolée Dr Julien auquel le CPSC Le Cercle participe par un don de 100\$.

ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 DEPAR DE MONSIEUR SERGE BRISSON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Brisson, chef de district, a remis sa démission du Service de sécurité incendie régionale de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB) le 1^{er} novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Brisson, résident de Sainte-Cécile-de-Lévrard a été pendant 29 ans au service de la sécurité et de la protection de ses concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard tient à remercier chaleureusement M. Brisson pour son dévouement, sa bravoure et son temps au sein du SSIRMRCB ;

Rés. 3110-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de faire parvenir une lettre ainsi qu'une plaque à M. Serge Brisson pour lui témoigner toute la reconnaissance que la municipalité à envers lui pour ses 29 années de services au sein du Service de sécurité incendie régionale de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

19.2 APPUI A LA VILLE DE PERCE- APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC INVALIDANT SON RÈGLEMENT IMPOSANT UNE REDEVANCE RÉGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

19.3 OFFRE DE SERVICE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC GEORGETTE-BARIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire aménager de manière optimale et fonctionnelle le parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service à Concept Design Etc. de Saint-Amable pour élaborer un croquis d'aménagement conceptuel du parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande le 5 décembre 2023 au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour l'aménagement extérieur du parc Georgette-Baril ;

Rés. 3111-11-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents

d'accepter la soumission #2326-01 de Concept Design Etc de Saint-Amable pour la somme de 1 190,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

19.4 MÉRITAS FQM 2023

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souligne l'engagement et le dévouement des élus-es cumulant 20 ans ou plus de vie municipale en leur remettant une distinction Méritas.

Cette année, la FQM a remis une plaque commémorative à monsieur Pierre Carignan pour souligner son implication au sein du conseil municipal depuis 25 ans (1993 à 2009 et 2013 à maintenant).

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 3112-11-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Eric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h25.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière